

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Département HAUTE-SAÔNE	EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ
Arrondissement de VESOUL	<u>Séance du 6 Mars 2023</u>
Canton de MARNAY	L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.
Nombre de membres : 13	<u>Etaient présents :</u>
Nombre de Présents : 11	Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, A. VILLARD, H. MEDINA, JM. ROZAI
Nombre Absents excusés : 3	Mesdames : G. JACCOUD, S. DUGAST, M. IACOVELLI, A. BERNIER, E. PICHOT
Nombre Absents : 0	<u>Absents excusés :</u> A. BERNIER jusqu'à 20h, L. SANCEY (pouvoir M. IACOVELLI), N. PELLETIER
Nombre de Votants : 12	<u>Absents :</u>
Date convocation : 27/02/2023	<u>Secrétaire de séance :</u> Ghislaine JACCOUD
Date affichage : 13/03/2023	

1 - Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé TABOURNOT, Maire :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

2 - Présentation et vote du Compte Administratif communal 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour (voix du Maire et sa procuration éventuelle non éligibles au vote) le compte administratif communal 2022 qui se présente comme suit :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'exercice 2022
FONCTIONNEMENT	248 800,59	341 976,35	93 175,76
INVESTISSEMENT	88 575,40	42 986,93	-45 588,47
Sous-Total	337 375,99	384 963,28	47 587,29
Report 2021 Fonct.		339 783,08	////////////////////
Report 2021 Inv.		44 231,65	////////////////////
TOTAL	337 375,99	768 978,01	431 602,02

3 - Devis feu pédagogique

Monsieur le Maire signale la dangerosité de l'arrivée des véhicules en provenance de Bonnevent-Velloreille sur la Grande rue.

Afin de faire ralentir les usagés, Monsieur le Maire présente 3 devis pour la mise en place d'un feu pédagogique, au niveau du 38 Grande rue, juste avant l'intersection avec la rue de Lavaux et la rue des Champs du Sû :

- Entreprise PEPINIERES GUENOT : création d'un massif béton pour un montant de 1320,00€ HT
- Entreprise MILLERET ELECTRICITE : branchement du poteau pour le feu pour un montant de 2506,70€ HT
- Entreprise WORLDPLAS SIGNALISATION : feu pédagogique piloté pour un montant de 3194.75€ HT

Soit un total de 7021,45€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis pour la bonne installation du feu pédagogique.

4 - Amortissement sur 30 ans de la subvention Habitat 70

A la demande du Trésorier, Monsieur Sylvain DUMEZ, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la mise en amortissement sur 30 ans de la somme de 35 000€ correspondant à la participation de la commune pour la création de 14 logements HABITAT 70.

5 - Affouage complémentaire 2023

Monsieur Rozais nous informe que la parcelle 12 R a été finalement traitée par l'ONF et peut-être mise en proposition d'affouage. Elle contient 140 stères.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de le proposer au prix du stère arrêté à 6,00 € pour l'affouage 2023 (DCM du 27/09/2022).

Il décide également de fixer la date limite d'inscription au 31 mars 2023.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Questions diverses :

- Point rencontre publique avec l'AUDAB : retour sur les questionnaires.
- Nettoyage du village : Il est prévu le samedi 29 avril à partir de 9 heures.
- Point sur les colis de Noël 2023 : Ont été distribués 20 colis pour 2 personnes et 29 colis pour 1 personne, le tout pour un montant de 1004,05€
- 2 appartements au 23 Grande rue se libèrent prochainement : un F2 et un F4.

Fin de séance : 20h50

Le Maire d'ETUZ,
Hervé TABOURNOT,

